

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 03661
Numéro SIREN : 417 907 045
Nom ou dénomination : A CYAN (ASJA) GESTION DE CRISE

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2022 sous le numéro de dépôt 4363

ACYAN (ASJA) GESTION DE CRISE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 50.000 Euros

Siège social : 70, rue d'Assas

75006 PARIS

417 907 045 R.C.S PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2021

Extrait du Procès-verbal de la délibération

Le mardi 18 mai 2021, à 11 heures 30, les Actionnaires de la Société se sont réunis en visioconférence, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Julien KAUFFMANN prend la Présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

Maître Francesco BETTI est désigné par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

La société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un nombre d'actions représentant le quorum nécessaire au vote des résolutions à l'ordre du jour.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- ♦ *Les statuts de la Société,*
- ♦ *La feuille de présence,*
- ♦ *L'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2020,*
- ♦ *Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020,*
- ♦ *Le rapport du Président,*
- ♦ *Les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- ♦ *Le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,*
- ♦ *Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,*
- ♦ *Le tableau des filiales et participations,*
- ♦ *Divers documents.*

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :



2.

- ◆ Rapport de gestion du Président,
- ◆ Rapports du Commissaire aux Comptes,
- .../...
- ◆ Mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à conférer.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions, la liste des Actionnaires ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ainsi donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte. Diverses observations sont ensuite échangées et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

après avoir pris acte de ce que les mandats du Commissaire aux Comptes Titulaire, la société VAL AUDIT, et du Commissaire aux Comptes Suppléant, Madame Françoise BLIAH, viennent à expiration avec la présente Assemblée,

après avoir pris acte de ce que conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, lorsque les fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire sont tenues par des personnes morales ayant en leur sein plusieurs Commissaires aux Comptes associés, il n'est plus nécessaire de nommer de Commissaire aux Comptes Suppléant,

après avoir pris acte de ce que la société VAL AUDIT exerçant le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, répond à ce critère,

décide :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société VAL AUDIT et ce, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera, en 2027, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026,
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Madame Françoise BLIAH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



La société VAL AUDIT a déclaré accepter les fonctions qui lui sont ainsi renouvelées et ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incompatibilité prévues par la loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture.

Le Président
Julien KAUFFMANN



Le Secrétaire
Francesco BETTI

